



**CANAL
SEINE-NORD
EUROPE**

DOSSIER DE PRESSE

ENVIRONNEMENT

Le Canal Seine-Nord Europe, un Canal vivant

SOCIÉTÉ
DU CANAL
SEINE-NORD
EUROPE

Août 2024



Sommaire

1. L'engagement environnemental du Canal.....	3
A. Un projet écologique par nature.....	3
B. Un engagement à toutes les étapes.....	3
Dès la conception.....	3
Pendant la réalisation.....	4
En exploitation.....	4
2. Le Canal et la transition écologique	5
A. Un Canal qui répond aux défis de notre temps	5
Un mode de transport écologique	5
Un mode de transport complémentaire	5
Un chantier et une infrastructure innovante.....	6
Un mode de transport pour le chantier	6
Le réemploi et la réutilisation des matériaux	6
B. Et concrètement.....	6
3. Le Canal et l'eau	7
A. Un Canal engagé pour la préservation de l'eau	7
Une alimentation via la rivière Oise	7
Une étanchéité performante	7
Un recyclage de l'eau	7
Des cours d'eau respectés	8
B. Et concrètement.....	8
4. Le Canal et la biodiversité.....	9
A. Un Canal vivant.....	9
Un tracé finement étudié.....	9
De nombreux aménagements environnementaux	10
Un chantier précautionneux	11
B. Et concrètement.....	11
5. Le Canal et les paysages	12
A. Un canal qui préserve l'identité de la région	12
Des principes directeurs architecturaux et paysagers	13
Un atlas des paysages avant travaux	13
Des sites à forts enjeux paysagers	13
Intégration des ouvrages d'art.....	13
Le traitement des terres excavées	13
Des berges accessibles	14
Le tourisme fluvial et fluvestre	14
B. Et concrètement.....	14
6. Les garanties environnementales	15
A. Enquête publique et autorisation environnementale	15
B. Certification HQE.....	16
C. Observatoire de l'environnement.....	16
D. Concertation des acteurs locaux.....	17
E. Regard d'experts	17
7. L'engagement environnemental en chiffres.....	19





1. L'ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL DU CANAL



A. Un projet écologique par nature

La création du Canal Seine-Nord Europe est un projet écologique par nature. Il est un outil majeur de décarbonation des transports, soutenu par l'Europe, les Régions Hauts-de-France et Ile-de-France, les Départements du Nord, du Pas-de-Calais, de l'Oise et de la Somme et l'Etat.

Il porte dans sa raison d'être l'**ambition de concilier économie et écologie**, en mettant le transport fluvial au cœur des échanges de marchandises en France et en Europe.


Grâce à ses nombreux atouts écologiques, le Canal Seine-Nord Europe, maillon central du réseau Seine-Escaut, encourage **un modèle de développement durable des territoires**, en réponse aux grands enjeux environnementaux de notre époque : changement climatique, préservation des ressources naturelles, transition énergétique, prévention des risques sanitaires liés à la pollution de l'air.

B. Un engagement à toutes les étapes

En phase avec son ambition écologique, le Canal Seine-Nord Europe est pensé à travers une démarche environnementale qui **se décline à chaque étape : conception, réalisation et exploitation du Canal**. En plus du cadre fixé par le code de l'Environnement, le Conseil de surveillance de la Société du Canal Seine-Nord Europe a fixé l'ambition environnementale du projet au travers de plusieurs délibérations : schéma de gestion des déblais et des approvisionnements, certification HQE infrastructures, politique de transition énergétique, partenariat avec les territoires et la profession agricole, politique innovation...

Dès la conception...

Le Canal a été conçu dans un cadre extrêmement rigoureux qui veille au respect de l'environnement, notamment avec l'application de la **démarche « éviter-réduire-compenser »**. Avec le concours de nombreux experts, les études, concertations et procédures réglementaires se sont assurées de l'intégration de l'ensemble des enjeux environnementaux dans le projet : préservation de la ressource en eau, de la faune et de la flore, attention portée à l'insertion du Canal dans son environnement paysager... La délivrance d'une première autorisation environnementale en 2021 pour le secteur du Canal dans la vallée de l'Oise, et d'une seconde autorisation environnementale pour le reste du tracé en août 2024 intégrant des prescriptions précises, est un gage de la bonne prise en compte de ces enjeux.



Au-delà de la dimension réglementaire, l'environnement est une composante essentielle du Canal, qui entend préserver au maximum l'équilibre écologique et même amplifier à terme le potentiel de biodiversité du territoire. Le Canal Seine-Nord Europe a ainsi vocation à être un « Canal vivant », lieu d'accueil et de vie de multiples espèces.

Pendant la réalisation...

Le Canal est réalisé selon une méthodologie exigeante qui s'attache à **limiter au maximum l'impact des travaux sur l'environnement**. Les cahiers des charges des entreprises mobilisées sur le chantier intègrent pleinement cette dimension. Ils reposent sur des pratiques vertueuses comme **l'usage encouragé de la voie d'eau et du rail pour l'approvisionnement des matériaux de construction** ou encore le **réemploi et la valorisation des terres excédentaires** sur le chantier ou dans les filières ou projets locaux ([en savoir plus sur la gestion du chantier](#)).

Les chantiers du Canal Seine-Nord Europe font l'objet d'un suivi permanent de chaque acteur du projet (entreprises, maîtres d'œuvre, écologues, Société du Canal Seine-Nord Europe) et de contrôles par la Police de l'environnement (l'Office Français de la Biodiversité), notamment pour constater de la bonne mise en œuvre du dossier d'autorisation environnementale.



En exploitation.

Le Canal sera exploité avec le **souci permanent de la préservation de l'eau**, notamment grâce à des solutions techniques innovantes (contrôle de la performance de l'étanchéité, recyclage de l'eau au niveau des écluses...).

Le respect des engagements environnementaux du Canal sera assuré sur le long terme : la gestion des sites d'aménagements écologiques se fera par des organismes spécialisés pendant 30 ans. Cette gestion est d'ores et déjà financée par le budget du projet. Des indicateurs de suivi sont et seront mis en place pour vérifier l'efficacité des mesures prises et ajuster les moyens en cas de besoin.

Un Observatoire de l'environnement, instance indépendante constituée notamment d'experts, a également été créée en 2018 pour conseiller sur la conception et suivre les effets du Canal Seine-Nord Europe sur l'environnement, pendant les travaux et jusque 10 ans après sa construction (voir partie 4). Les arrêtés d'autorisation environnementale associent l'Observatoire de l'environnement au suivi de la mise en œuvre environnementale du projet (cf. point 6.C).



2. LE CANAL ET LA TRANSITION ECOLOGIQUE



Le réchauffement climatique est devenu une réalité pour tous, avec des conséquences qui impactent directement notre quotidien. **Dans les Hauts-de-France**, il s'exprime déjà avec une hausse des températures, du niveau de la mer, du nombre de jours de fortes chaleurs mais aussi des fortes pluies.

Pour garder une planète habitable et préserver la santé et la qualité de vie de ses habitants, un nouveau modèle de développement doit s'imposer. Un modèle plus durable qui met la transition écologique et énergétique au cœur des priorités d'action. L'Union européenne et la France se sont pleinement engagées dans cette voie avec le **Pacte Vert européen qui vise la neutralité carbone à l'horizon 2050**, et la **Loi de Transition énergétique pour une croissance verte** qui entend diviser par 4 les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050.

A. Un Canal qui répond aux défis de notre temps

Le Canal Seine-Nord Europe contribue à la transition écologique et énergétique en développant le transport fluvial, mode le plus écologique, dans les échanges de marchandises dans les Hauts-de-France, en France et en Europe. Il participe ainsi à l'atteinte des **objectifs européens et nationaux en matière de décarbonation du transport**. Dans les Hauts-de-France, il s'inscrit comme un levier majeur des objectifs du **Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires**. Il est un **projet emblématique de la « Rev 3 »** des Hauts-de-France, une dynamique collective pour transformer la région et la placer à la pointe des régions européennes en matière de transition énergétique.

Un mode de transport écologique


Le Canal Seine-Nord Europe c'est une **solution de transport écologique**, avec **de nombreux atouts** :

- + **faibles émissions de CO₂** : le transport fluvial affiche un bilan carbone 3 à 5 fois inférieur à celui du transport routier ; un bateau à grand gabarit transporte en une fois jusqu'à 4 400 tonnes de marchandises, soit l'équivalent de 220 camions ;
- + **économie d'énergie** : une péniche consomme 3 à 4 fois moins d'énergie qu'un camion, pour la même quantité de marchandise transportée ; les bateaux renforceront encore leur performance écologique avec le « verdissement » de la flotte par le développement en cours des carburants moins émissifs (biocarburants de nouvelle génération, carburants de synthèse...) et à l'avenir des motorisations électriques, au gaz naturel ou encore à l'hydrogène ;
- + **faibles nuisances sonores, sécurité, absence d'embouteillage** sont également des atouts du transport fluvial.

Un mode de transport complémentaire

Le Canal Seine-Nord Europe s'inscrit **en complémentarité avec les autres modes de transport** (routier, ferroviaire) pour une meilleure répartition du trafic de marchandises. Il permet ainsi une diminution du





trafic routier et de ses nuisances pour les usagers de la route et, plus largement, pour les habitants du territoire.

Un chantier et une infrastructure innovante

Le Canal Seine-Nord Europe peut **contribuer à la production d'énergies renouvelables** le long de son tracé. Différents projets d'installation de panneaux photovoltaïques sont à l'étude : aux abords du Canal, sur les bassins d'épargne des écluses, sur le bâtiment du centre de maintenance de Péronne et à ses abords, voire sur des sites de dépôt de terres excédentaires non remis à l'agriculture. Un système d'exploitation innovant vise à réduire la consommation énergétique du Canal au juste nécessaire à la navigation fluviale.

Durant le chantier, un système innovant de traçabilité des terres excavées, mais aussi l'expérimentation d'un suivi par imagerie satellite, permettra de répondre aux nouvelles obligations réglementaires portant sur ce sujet.

Un mode de transport pour le chantier

Pendant les travaux, de nombreuses orientations sont mises en œuvre pour participer à la transition écologique et énergétique. Dans le cadre du Schéma directeur de gestion des déblais et des approvisionnements, délibéré par le Conseil de surveillance, les transports fluvial et ferroviaire sont encouragés pour **l'approvisionnement des matériaux de construction**, limitant ainsi les flux de camions sur les routes. Environ dix quais seront ainsi restaurés ou construits sur le canal du Nord, à proximité du chantier, pour le déchargement par bateaux.

Le réemploi et la réutilisation des matériaux

Les **terres excavées seront réemployées à hauteur de 60%** pour les besoins du chantier, notamment pour la construction des digues, des remblais des ponts ou pour le complexe d'étanchéité de la cuvette du Canal. Les terres excédentaires seront **restituées prioritairement à l'agriculture** après mise en dépôts, en respectant des prescriptions – d'un cahier des charges coconstruit avec les agro-pédologues des Chambres d'agriculture, le guide « TechnoSolutions », – garantissant la qualité agronomique des terres. Elles seront aussi valorisées dans les filières ou projets locaux.

B. Et concrètement

- + Le Canal multipliera par 5 le trafic fluvial sur l'axe Nord – Ile-de-France, et l'augmentera de 20 à 35% sur l'axe Seine suivant les secteurs.
- + Le Canal retirera l'équivalent d'1 million de camions par an sur le réseau routier français quelques années après sa mise en service, puis 2,5 millions de camions à plus long terme.
- + Le bilan carbone du Canal conduit à ce que les impacts des travaux soient absorbés par les bénéfices de l'infrastructure au bout de 9 années d'exploitation. A horizon 2070, le Canal aura permis d'éviter l'émission de 56 millions tonnes équivalent CO₂.
- + Une douzaine de quais construits ou restaurés sur les canaux existants pour favoriser l'approvisionnement des matériaux de construction par bateaux. Déjà 2 quais aménagés en 2022 sur le canal latéral à l'Oise.
- + Près des 2/3 des terres creusées, réemployées sur le chantier.



3. LE CANAL ET L'EAU



L'eau est une ressource vitale. Avec le réchauffement climatique, la ressource en eau est directement impactée avec la perspective de périodes de sécheresse de plus en plus fréquentes et intenses. Dans les Hauts-de-France, l'allongement des périodes de sécheresse et la répartition différente des périodes de pluies impactent les nappes phréatiques qui souffrent d'un déficit pluviométrique cumulé en augmentation. Pour l'équilibre du territoire, pour le bien-être de ses habitants, **la préservation de l'eau est un impératif majeur** qui doit être intégré à tous les projets d'aménagement.

Le Canal Seine-Nord Europe s'engage pour la préservation de l'eau. Depuis sa conception jusqu'à son exploitation, il protège la ressource en eau et la gère de manière responsable. Adapté et résilient aux effets du changement climatique, il s'inscrit durablement dans le territoire et en harmonie avec les autres usages de l'eau (eau potable, nature, agriculture, industrie).

A. Un Canal engagé pour la préservation de l'eau

Une alimentation via la rivière Oise

Le Canal Seine-Nord Europe sera alimenté par la rivière Oise, dont le débit est suffisant plus de 90% du temps, et n'effectuera **aucun prélèvement dans les nappes phréatiques**. En période de trop faible débit de l'Oise, particulièrement l'été ou en période de sécheresse, l'alimentation du Canal sera assurée par la retenue d'eau de Louette située dans la Somme, à proximité de Péronne. L'Oise, son débit et la qualité de son eau, sera ainsi préservée et le Canal n'impactera pas les besoins en eaux du territoire, pour l'eau potable ou l'agriculture par exemple.

Une étanchéité performante

Le Canal Seine-Nord Europe sera économe en eau. Une **étanchéité très performante de sa « cuvette »** (fond et bord du Canal) limitera fortement les pertes d'eau liées à l'infiltration.

Un recyclage de l'eau

Les écluses entre Noyon et Oisy-le-Verger permettront de **recycler intégralement l'eau utilisée lors du passage des bateaux**. La consommation en eau du Canal sera ainsi très réduite.



Exemple de bassins d'épargne d'une écluse



Des cours d'eau respectés

Le Canal Seine-Nord Europe est conçu de manière à assurer la continuité des cours d'eau et des autres écoulements qu'il interceptera grâce à des ouvrages hydrauliques adaptés. Ce n'est pas un ouvrage de régulation des crues mais **il aidera à réduire localement l'intensité des inondations**, accentuée par le dérèglement climatique. Dans la vallée de l'Oise par exemple, un déversoir situé à Montmacq permettra d'abaisser de plusieurs dizaines de centimètres le niveau de la rivière Oise en crue.

B. Et concrètement

- + **Aucun prélèvement dans les nappes phréatiques** pour l'alimentation en eau du Canal.
- + Une couche d'étanchéité de la cuvette du Canal très performante équivalant à 40 cm d'argile.
- + L'étanchéité et le recyclage conduisent à un besoin de réalimentation qui correspond à moins de 1% de l'eau disponible dans la rivière Oise, prélevée dans les périodes où la ressource est abondante.
- + Avec ses 14 millions de m³, la retenue d'eau de Louette permettra d'alimenter le Canal **pendant plus de 4 mois** en période de basses eaux de la rivière Oise.
 - *Lors d'une année de grande sécheresse, tel 1976, qui pourrait devenir assez courante, la retenue d'eau de Louette n'aurait été utilisée qu'à 70% de sa capacité (60% pour une année telle 2022).*
- + 2/3 à 3/4 de l'eau d'une écluse sera recyclée grâce à des bassins d'épargne (réservoirs situés à proximité de l'écluse remplis par gravité sans consommation énergétique), le restant sera recyclée grâce à un système de pompage permettant la remontée de l'eau de l'aval vers l'amont des écluses.
- + La stratégie retenue en matière d'alimentation en eau du canal Seine-Nord Europe lui offre une forte résilience face au changement climatique tout en restant particulièrement économe en eau.

(Re)découvrez les vidéos sur la gestion de l'eau du Canal





4. LE CANAL ET LA BIODIVERSITE



Patrimoine naturel essentiel au développement de tous les écosystèmes de notre planète, la biodiversité se dégrade, sous l'effet des activités humaines et du changement climatique. Dans les Hauts-de-France, la diversité et la richesse des milieux naturels ainsi que la concentration d'un nombre important d'espèces animales et végétales font du territoire un vivier de biodiversité. Priorité nationale au même niveau que la lutte contre le changement climatique, la préservation de la biodiversité doit s'inscrire au cœur des projets d'aménagement et d'infrastructure.

Le Canal Seine-Nord Europe s'engage pour la préservation des espaces naturels et de la biodiversité du territoire dans lequel il s'insère. **La faune, la flore et les habitats d'espèces existants font partie intégrante du projet** développé pour en garantir la pérennité et le développement. Plus qu'une voie navigable, le Canal est conçu comme un Canal vivant, lieu d'accueil et de vie de multiples espèces, au service de la biodiversité.

A. Un Canal vivant

Le Canal Seine-Nord Europe met en œuvre la **démarche Éviter-Réduire-Compenser** afin de **limiter au maximum son impact sur l'environnement**. L'objectif est d'éviter les impacts sur les milieux naturels, à défaut de les réduire, et en dernier lieu de les compenser. Cette démarche s'appuie sur de nombreuses mesures, intégrées dans les choix de conception du Canal, à chaque étape du projet, y compris pendant les chantiers de construction.

Un tracé finement étudié

Le tracé du Canal Seine-Nord Europe a été dessiné pour éviter les impacts sur les sites à forts enjeux environnementaux. **A chaque étape des études et concertations, ces enjeux environnementaux ont guidé les choix**. Parmi les 21 fuseaux de passage pour le Canal étudiés dès les années 1990, celui retenu assure la meilleure préservation des espaces naturels. Cette même logique s'est poursuivie lors des études d'établissement du tracé précis réalisés depuis 2019 et lors de la conception détaillée de tous les aménagements. A titre d'exemple, l'emblématique Pont-Canal de la Somme de 1 330 mètres de long représente également une mesure d'évitement au sein du projet. En enjambant le fleuve et limitant ainsi les aménagements en fond de vallée aux seules piles de soutien, il préserve la grande richesse écologique de la vallée de la Somme.



De nombreux aménagements environnementaux

La conception du Canal Seine-Nord Europe intègre un ambitieux programme d'aménagements environnementaux, représentant **plus de 1 200 hectares dédiés à la biodiversité** :

- + Des aménagements directement présents sur le Canal créant des habitats favorables aux espèces animales et végétales : 75 km de haies, 25 km de berges écologiques, aussi appelées **berges lagunées**, et 17 hectares **d'annexes hydrauliques**. Ces zones humides, directement connectées au Canal, sont favorables au développement de la vie aquatique et à la qualité de l'eau du Canal.

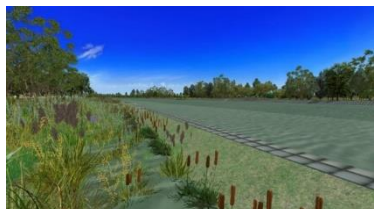


Illustration de berges lagunées



Illustration d'annexes hydrauliques

- + Des aménagements facilitant la **traversée du Canal par la faune** et préservant les **couloirs écologiques existants** : plages de remontée en pentes douces, structures de sortie d'eau, passages sous le Canal, échelles de remontée praticables par la faune, éco-pont dédié au passage de la grande faune...



Exemple de pentes douces sur le Canal Seine-Nord Europe

- + Une cinquantaine de sites de compensation représentant plus de 1 200 hectares, pour l'essentiel situés dans l'emprise ou à proximité du Canal : réhabilitation ou restauration de **zones humides**, création de **mares** ou encore de **prairies sèches** ; plantations de **boisements (de l'ordre de 850 000 arbres plantés)**, de **75 km de haies**...
- + Des sites, pour la plupart de dimensions importantes, qui visent un **fort gain en termes de fonctionnalités écologiques** (exemple de la transformation d'anciennes gravières en eau en zones humides ou de la renaturation de la rivière la Tortille en Haute-Somme) et s'inscrivent dans une recherche de cohérence pour améliorer la biodiversité à une grande échelle territoriale.



Renaturation de la Tortille

Ce programme va au-delà de l'équivalence écologique et s'inscrit résolument dans l'objectif, à terme, d'un accroissement de la biodiversité.

Un chantier précautionneux

En complément des aménagements environnementaux, le Canal Seine-Nord Europe déploie une **série d'actions visant à réduire les effets du chantier sur la faune et la flore** : déplacement d'espèces végétales et capture / relâche d'amphibiens et de poissons avant les travaux, défrichage en dehors des périodes de reproduction des oiseaux, **installation d'environ 2 000 nichoirs** comme habitats de substitution pour les oiseaux... mais aussi traitement spécifique des plantes invasives.



B. Et concrètement...

- + Plus de 1 200 hectares de sites naturels seront restaurés ou créés à proximité du Canal pour développer une variété d'habitats (zones humides, prairies sèches, haies, boisements) favorables à la biodiversité.
- + De nombreux aménagements pour la faune : 3 plages de remontée en pentes douces, 28 paires de sorties d'eau (structures aménagées pour la remontée sur les berges), 14 passages sous le Canal via les ouvrages hydrauliques, des échelles de remontée pour les personnes adaptées à la faune tous les 100 mètres sur chaque berge, un éco-pont pour le passage de la grande faune dans le Pas-de-Calais.
- + Dès 2017, premiers aménagements à Bienville : plantations de 3 800 arbres, création de mares et d'un sentier pédestre.
- + En 2019, aménagement d'un espace écologique par les élèves du lycée horticole de Ribécourt-Dreslincourt, prototype pour les prochains travaux écologiques.
- + En 2021, plantation de 6 500 plants à Chiry-Ourscamp et Cléry-sur-Somme - [voir vidéo](#)
- + En 2022, près de 600 nichoirs installés dans les jardins de riverains et cours d'écoles des communes du secteur 1 ; poursuite des plantations dans la vallée de l'Oise, déplacement de graines de l'espèce protégée la Véronique à écusson, pré-identifiées sur la zone de chantier puis réimplantées sur une zone humide à proximité.
- + Début 2024, déjà 165 hectares d'aménagements environnementaux réalisés.



*Site de plantations de Bienville (60)
aménagé par la SCSNE*



5. LE CANAL ET LES PAYSAGES



Patrimoine commun d'une nation, fondement de l'identité des territoires, le paysage est un bien culturel et naturel pour les habitants. Il est une composante essentielle de leur cadre de vie, qui peut se confronter aux enjeux de développement et d'aménagement des territoires (création d'infrastructures de transport, de zones d'activités...). Dans les Hauts-de-France, les paysages sont les reflets de l'histoire et d'une activité humaine intense, tant urbaine que rurale (destructions et reconstructions, transformation continue), tant industrielle qu'agricole, qui ont généré tout un patrimoine matériel et immatériel. **La diversité des paysages est l'un des principaux atouts de la Région Hauts-de-France.** Les bords de chemins, talus, haies, bandes enherbées, mares, bosquets, ripisylves et autres annexes écologiques sont indispensables aux espaces naturels protégés. Ils constituent également des espaces relais pour une biodiversité plus remarquable.


Pour l'attractivité des territoires, la préservation des milieux et la qualité du cadre de vie des habitants, la protection du paysage est un enjeu majeur, inscrit au cœur du **Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)**. Le Canal Seine-Nord Europe est inscrit au SRADDET des Hauts-de-France qui vise à garantir un cadre de vie de qualité et un maintien de la biodiversité aux abords du Canal.

La construction du Canal Seine-Nord Europe va modeler un nouveau paysage au voisinage des villages et zones habitées. Elle aura également des répercussions à l'échelle plus vaste des entités paysagères que le Canal traverse, comme par exemple au franchissement de la vallée de la Somme. Il va à la fois créer une rupture dans les continuités paysagères et écologiques des territoires traversés et offrir une possibilité de mise en valeur par la création d'une vitrine paysagère sur les Hauts-de-France depuis l'infrastructure.

A. Un canal qui préserve l'identité de la région

Dans sa conception, le Canal Seine-Nord Europe s'engage pour **la préservation et le respect de l'identité des paysages des Hauts-de-France**. Il veille à créer un nouveau cadre paysager faisant corps avec le territoire traversé, constitué principalement de grandes plaines agricoles avec des bas-reliefs et quelques espaces végétalisés, en dehors de la vallée de l'Oise, bordée de massifs forestiers, marquée par l'eau, plus densément peuplée et à dominante industrielle (rive droite de l'Oise). Il s'attache à rétablir ce paysage naturel, en restituant le plus de surface possible à l'agriculture et en mettant en place des nouveaux espaces végétalisés cohérents avec l'existant. Il est conçu **comme une véritable création paysagère, cohérente, harmonieuse et durable**. L'esthétisme et la pérennité de ses ouvrages sont un fondement du projet architectural, créateur de fierté pour les habitants du territoire. Le Canal vise ainsi à s'inscrire





naturellement dans le cadre de vie des habitants et à créer pour eux de nouveaux espaces de vie agréables.

Des principes directeurs architecturaux et paysagers

La Société du Canal Seine-Nord Europe a élaboré, en amont de la conception détaillée du Canal, un Schéma d'Orientations Architecturales et Paysagères **identifiant les grands enjeux paysagers du territoire et définissant les principes directeurs d'aménagement**, garants de la pertinence et de la cohérence des actions menées. Les mesures d'insertion paysagère et architecturale ont ensuite été précisées par un Schéma Directeur Architectural et Paysager **tenant compte aussi des contraintes techniques, agricoles, foncières, naturelles et économiques**. Ces mesures ont été concertées avec les communes qui accueillent le Canal.

Un atlas des paysages avant travaux

Dans le cadre de l'Observatoire de l'environnement, la Société du Canal Seine-Nord Europe a fait réaliser un **Atlas des paysages avant travaux**, afin d'établir une mémoire des paysages bientôt modelés par le Canal. Au fur et à mesure du chantier, des photographies d'une cinquantaine de lieux permettront de tracer l'émergence progressive de ce nouveau paysage.

Des sites à forts enjeux paysagers

Le tracé du Canal Seine-Nord Europe a été **dessiné en prenant en compte les sites à forts enjeux paysagers et en assurant la meilleure préservation des espaces naturels et patrimoniaux**. Dix sites spécifiques concernés par le tracé font l'objet d'une réflexion approfondie sur l'intégration paysagère. Parmi eux : les zones de confluence du Canal avec les autres canaux et rivières, les abords de Noyon, les sections de grands remblais de la Somme, le Pont-Canal de la Somme, la vallée de la Tortille, le grand déblai de Ytres et les abords de Marquion.

Intégration des ouvrages d'art

Le Canal Seine-Nord Europe accorde une **forte importance à l'intégration harmonieuse de ses ouvrages d'art et de ses écluses dans le paysage**. Un traitement architectural unitaire, avec des formes et des structures identiques, sobre mais élégant, sera appliqué. Le Pont-Canal de la Somme, en dépit de ses dimensions exceptionnelles, est notamment voulu pour s'insérer discrètement dans son environnement.



Insertion paysagère de l'écluse de Noyon

Les plantations aux abords du Canal s'inspireront des compositions végétales existantes pour se fondre dans le paysage. Elles associeront des espaces herbacés, arbustifs et arborés pour enrichir la flore existante et la faune qu'elle accueille. Une **démarche d'éco-conception paysagère** est également menée avec notamment l'utilisation de végétaux adaptés aux conditions locales et l'entretien écologique des dépendances (gestion différenciée, éco-pâturage).

Le traitement des terres excavées

Le Canal Seine-Nord Europe accorde un soin particulier au traitement des terres excavées et non réutilisées sur le chantier. Elles seront **prioritairement restituées à l'agriculture locale** et pourront également servir pour des **compensations écologiques** ou des **aménagements paysagers** (plantations, boisements...). Les sites de dépôt des terres feront l'objet d'un travail d'insertion paysagère, avec notamment des pentes plus ou moins douces selon leur usage.

Des berges accessibles

Le Canal Seine-Nord Europe associe à la voie navigable des lieux de vie agréables pour les habitants et visiteurs, notamment pour les villes et villages situés à proximité. La présence apaisante de l'eau ainsi que les aménagements paysagers viendront agrémenter le cadre de vie. Les berges du Canal seront accessibles aux **promeneurs**, des **cheminements piétons** et des **pistes cyclables** seront créés, des **pontons de pêche** seront installés... Le Pont-Canal de la Somme offrira également des **points de vue imprenables** sur la vallée, depuis les chemins de services accessibles au public.



Le tourisme fluvial et fluvestre

Le Canal Seine-Nord Europe contribuera au développement du tourisme fluvial et fluvestre (sur et autour du Canal) avec la création d'un **port de plaisance à Allaines**, d'une **escale de plaisance à Saint-Christ-Briost**, mais aussi avec **l'ouverture au public des écluses de Noyon, Allaines et Oisy-le-Verger**. De **nouveaux loisirs** seront créés en bordure de Canal à travers différents projets d'aménagement, **actuellement à l'étude avec les acteurs locaux**.

B. Et concrètement...

- + **Préservation du paysage de Noyon**, notamment des perspectives sur la cathédrale, par l'intégration de masques boisés aux abords du Canal et de l'écluse (750 arbres plantés autour de l'écluse).
- + En complément des plantations et aménagements environnementaux dédiés à la compensation écologique : **plantations de différents espaces paysagers** (haies, cordons boisés, prairies, boisements...) **contribuant à la bonne intégration visuelle du Canal**, des dépôts de terre, des rétablissements routiers et des écluses notamment.
- + **Conception modernisée des passages supérieurs** du Canal par rapport aux ouvrages existants sur le territoire avec des structures élégantes conçues avec des matériaux de couleurs neutres et intégrant un ancrage territorial avec l'inscription du nom des communes sur les culées.
- + Création de plus de **200 km de berges du Canal accessibles** aux randonneurs, **20 pontons de pêche**, **2 équipements pour la plaisance** (à Saint-Christ-Briost et à Allaines dans la Somme).
- + **Restauration de la Tortille** depuis ses sources historiques, entre Etricourt-Manancourt et Moislains, qui s'accompagne de plantations de boisements alluviaux sur ses berges et d'un chemin de promenade aux abords.
- + **3 écluses visitables** complétant l'offre touristique des territoires (Noyon, Allaines et Oisy-le-Verger).



Inscription du nom de la commune sur la culée



6. LES GARANTIES ENVIRONNEMENTALES

A. Enquête publique et autorisation environnementale

La démarche environnementale du Canal Seine-Nord Europe est intégrée dans un **processus d'autorisation environnementale**, qui comprend notamment l'avis de commissions nationales d'experts indépendants puis une enquête publique, garante de sa transparence et de son bien-fondé. Le Canal Seine-Nord Europe a fait l'objet de deux procédures d'autorisation environnementale : une première pour le secteur 1 entre Compiègne et Passel (Oise) et une seconde pour les autres secteurs entre Passel et Aubencheul-au-Bac (Nord). Dans les deux cas, une enquête publique s'est tenue, au 2^{ème} semestre 2020 pour le secteur 1 et au premier semestre 2024 pour les autres secteurs (cf. ci-après).

L'enquête publique environnementale dédiée au Canal Seine-Nord Europe intervient en amont du lancement effectif des travaux. C'est une étape réglementaire de la procédure d'instruction de la demande d'autorisation environnementale pilotée par les services de l'État. Elle vise à **informer le public et à recueillir ses observations sur l'intégration du Canal dans son environnement.** Elle est conduite par une **Commission d'enquête indépendante**, au titre des articles L.181-1 et L.181-2 du code de l'environnement. A l'issue de la période d'enquête publique, la Commission étudie l'ensemble des contributions sur le projet et rédige ensuite son avis. Prenant en considération le bilan de l'enquête publique, l'État intervient enfin en accordant, le cas échéant, **une autorisation environnementale**, sous forme d'arrêté préfectoral, contenant de nombreuses prescriptions pour le chantier, et permettant au maître d'ouvrage, la Société du Canal Seine-Nord Europe, d'engager les travaux du Canal.

L'enquête publique environnementale porte sur les caractéristiques du projet et ses aménagements écologiques. Elle permet notamment de comprendre les effets du Canal sur l'eau, les milieux aquatiques, les espèces animales et végétales protégées et leur habitat, sur les défrichements à opérer, et de s'informer sur les mesures envisagées par la Société du Canal Seine-Nord Europe pour éviter, réduire ou compenser son impact. Le dossier d'autorisation environnementale, qui présente l'ensemble de ces éléments, est à **la disposition du public pendant la phase d'enquête.**

L'enquête publique du secteur 1 s'est déroulée du 5 octobre au 12 novembre 2020. Elle s'est conclue par un avis favorable de la Commission d'enquête, émis à l'unanimité de ses membres, assorti de 8 recommandations, puis par **l'arrêté d'autorisation environnementale délivré par l'État le 8 avril 2021** ([retrouvez ici les éléments de cette autorisation environnementale](#)).

L'enquête publique des secteurs 2, 3 et 4 s'est tenue du 4 mars au 3 avril 2024. La Commission d'enquête a émis un avis favorable à l'autorisation des travaux et c'est **le 9 août 2024 que l'arrêté d'autorisation environnementale a été délivré** par les préfets de l'Oise, de la Somme, du Pas-de-Calais et du Nord ([retrouvez ici les éléments de cette autorisation environnementale](#)).

Pendant la construction du Canal, la Société du Canal Seine-Nord Europe poursuit sa démarche d'information et de dialogue auprès du public.



B. Certification HQE

La démarche environnementale du Canal Seine-Nord Europe est inscrite dans un Schéma Directeur de Développement Durable ; elle est aussi guidée et structurée par une démarche de certification Haute Qualité Environnementale (HQE Infrastructure).

La démarche de certification HQE est **menée depuis 2018 par la SCSNE de manière volontaire** pour ancrer et guider les engagements de développement durable et d'éco-conception du Canal Seine-Nord Europe. Elle engage le maître d'ouvrage et l'ensemble des maîtres d'œuvre et entreprises mobilisés sur le chantier dans un cadre rigoureux et exigeant. La **Charte HQE Infrastructure**, signé par la SCSNE fixe les objectifs HQE infrastructure du projet.

La démarche de certification HQE est un outil de pilotage et de mesure qui, à partir d'un diagnostic approfondi du projet, fixe **4 grands engagements du développement durable** (respect de l'environnement, management responsable, qualité de vie, performance économique) et **17 objectifs à atteindre** à travers **plus de 200 actions, hiérarchisées selon 3 niveaux de priorité**. L'obtention de la certification est conditionnée à l'atteinte de résultats prédéfinis.

Les actions spécifiques à l'engagement « Respect de l'environnement » concernent par exemple la performance de l'étanchéité du Canal, les aménagements et mesures compensatoires pour la préservation de la biodiversité, le réemploi et la valorisation des terres excavées, ou encore le recours au transport fluvial ou ferré pour l'approvisionnement des matériaux de construction.

La démarche HQE de la SCSNE est **évaluée de manière indépendante par le bureau CERTIVEA**, référence en matière d'évaluation et de certification d'infrastructures routières, ferroviaires ou maritimes. **La certification HQE s'acquiert progressivement**, pour la phase de conception puis pour la phase de réalisation du projet. Pour la phase de conception du Secteur 1 (de Compiègne à Passel), la certification a été obtenue en 2022 et pour les autres secteurs en 2023. La certification de la phase réalisation interviendra à la fin du projet, validant par un auditeur indépendant l'atteinte des objectifs que le projet s'était fixé en phase conception.

C. Observatoire de l'environnement

La démarche environnementale du Canal Seine-Nord Europe est accompagnée par l'Observatoire de l'environnement, Conseil scientifique indépendant.

L'Observatoire de l'environnement a été créé en 2018 pour le Canal Seine-Nord Europe afin **d'anticiper et de suivre les effets du projet sur l'environnement pendant et jusque 10 ans après sa construction**. Il conseille la Société du Canal Seine-Nord Europe pour atteindre l'exemplarité environnementale dans les domaines de l'eau, de la biodiversité et du paysage. Il évalue l'efficacité des mesures de protection et de compensation environnementales mises en place et en propose de nouvelles en cas de besoin.

L'Observatoire de l'environnement est constitué de **25 membres nommés** pour une durée de 6 ans. Il s'agit d'experts indépendants et de représentants d'associations environnementales agréées (Picardie Nature, fédérations de pêche, de chasse...), d'organismes publics spécialisés (Agence Française de la Biodiversité, Bureau de recherches géologiques et minières), de l'État (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement du logement) et de collectivités locales. Il est présidé par Guy Fradin, ingénieur général honoraire des ponts, des eaux et des forêts et gouverneur suppléant du Conseil mondial de l'eau.





Cet Observatoire est composé de **3 commissions d'expertise** : « Hydraulique, hydrogéologie et cours d'eau », « Espaces naturels et biodiversité », et « Paysage et architecture », d'un comité de suivi des orientations et actions définies en commission. Ils produisent chaque année un rapport annuel sur les actions menées, rapport rendu public et disponible sur le site internet du Canal Seine-Nord Europe.

D. Concertation des acteurs locaux

La démarche environnementale du Canal Seine-Nord Europe est élaborée en concertation avec les acteurs du territoire, les habitants et les associations de protection de l'environnement.

La concertation engagée pour le Canal est une démarche volontaire de la Société du Canal Seine-Nord Europe qui y associe pleinement tous les acteurs concernés. Elle vise à **informer, écouter et dialoguer** sur toutes les facettes du projet, notamment sa dimension environnementale pour faire connaître et comprendre, faire accepter et favoriser l'adhésion et l'appropriation. **La connaissance du territoire, de ses enjeux et ses usages, détenue par chaque acteur, est une ressource précieuse** pour construire un Canal parfaitement intégré à son environnement. La SCSNE se place ainsi en échange direct et permanent avec chacun d'entre eux, au rythme moyen d'un moment de dialogue chaque jour ouvré.

La concertation a été engagée bien en amont de l'enquête publique environnementale, étape réglementaire de la procédure d'instruction d'autorisation environnementale, en lien avec l'avancée des études de conception détaillée. Sur le plan environnemental, elle s'est par exemple accompagnée d'ateliers de co-construction avec les habitants. En 2019 et 2020 d'abord, sur la commune de Montmacq, au sujet de l'aménagement des berges de l'Oise à l'issue du rescindement de la rivière. Puis en 2021 et 2022, sur la commune de Catigny, au sujet des futurs aménagements (écluse, bassin de gestion hydraulique, aménagements écologiques, terrain de dépôt agricole...).

Concernant les dépôts définitifs, leur localisation a aussi fait l'objet d'une démarche de co-construction avec les représentants de la profession agricole. Ces échanges ont permis de définir précisément les aménagements contribuant à la bonne insertion du Canal, et de restituer, après les travaux, un cadre de vie et de travail satisfaisant.


La concertation s'est également déployée **dans chaque territoire du Canal à travers le groupe de travail Agriculture-Environnement**, réunissant notamment les Services de l'État, les collectivités locales, la profession agricole, les fédérations de chasse et de pêche et les associations locales de protection de l'environnement. Constituée par les Services de l'Etat (directions départementales des territoires) pendant la phase d'études détaillées du projet, cette instance d'information et de concertation a permis de renforcer l'identification et le partage entre les différents acteurs des enjeux environnementaux du territoire et la définition des mesures d'accompagnement du projet.

E. Regard d'experts

La démarche environnementale du Canal Seine-Nord Europe est suivie par de nombreux experts, garants de son exhaustivité et de son efficacité.

Les experts mobilisés sur le Canal sont issus de différentes sphères : internes au projet, avec l'intervention des ingénieurs environnementaux de la SCSNE, de son assistant à maîtrise d'ouvrage, des maîtres d'œuvre, mais aussi externes, avec l'intervention d'experts indépendants, des Services de l'État et





d'organismes spécialisés sur chaque volet environnemental, ainsi que des experts de l'Observatoire de l'environnement, instance indépendante créé par la SCSNE, fédère une diversité d'experts veillant à l'exemplarité environnementale du projet à chaque étape.

Les experts du Canal interviennent à chaque étape du projet.

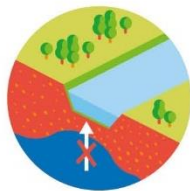
- + **En phase de conception**, ils guident les choix opérés en matière d'insertion environnementale du Canal : tracé sur le territoire, schéma d'alimentation en eau, aménagements dédiés à la biodiversité, intégration dans le paysage...
- + **En phase d'autorisation environnementale**, les experts des Services de l'État s'assurent de la conformité réglementaire du dossier de demande d'autorisation environnementale déposée par la SCSNE, en sollicitant aussi l'avis consultatif de différentes instances d'expertises : l'Autorité Environnementale, les Commissions locales de l'eau et le Comité national de protection de la nature (CNPN).
- + **En phase de travaux**, de nombreux experts sont mobilisés pour contrôler la bonne application de la démarche environnementale approuvée en amont. Les maîtres d'œuvre s'assurent du respect des cahiers des charges et de l'arrêté d'autorisation environnementale par les entreprises de travaux à travers notamment le contrôle d'écologues sur les chantiers. En parallèle, la SCSNE organise des audits de chantier et la Police de l'environnement (Office Français de la Biodiversité) opère régulièrement des contrôles.

7. L'ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL EN CHIFFRES



1 MILLION DE CAMIONS

par an en moins
sur les routes de France



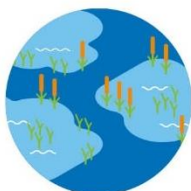
0 PRÉLÈVEMENT

dans les nappes phréatiques
pour l'alimentation en eau du Canal



100% DE L'EAU RECYCLÉE

aux écluses



PLUS DE 1200 HECTARES

de plantations et aménagements
environnementaux



850 000 ARBRES

plantés



25 KM

de berges lagunées



45 ESPACES

pour la traversée
de la faune



12 QUAIS

pour l'approvisionnement par bateaux
des matériaux de construction du Canal



200 KM

de berges accessibles
aux promeneurs

Pour plus d'informations :

- Site internet du Canal Seine-Nord Europe
- Les vidéos du Canal dédiées à l'environnement
- L'autorisation environnementale
- L'environnement au cœur du Canal

CONTACT PRESSE

Aurélia Poletti, Responsable de la communication

Mail : aurelia.poletti@scsne.fr

Tél. : 06 83 83 56 59

À PROPOS DE LA SOCIÉTÉ DU CANAL SEINE-NORD EUROPE

Société de projet et maître d'ouvrage, la Société du Canal Seine-Nord Europe (SCSNE) a été constituée en 2016 sous la forme d'un Établissement Public Industriel et Commercial de l'État. Elle est devenue Établissement Public Local le 1^{er} avril 2020. Le président du Conseil de surveillance est Xavier Bertrand, sa vice-présidente est Nadège Lefebvre. Son Directoire est présidé par Jérôme Dezobry.

Partenaires financiers



SOCIÉTÉ
DU CANAL
SEINE-NORD
EUROPE



[www.
canal-seine-
nord-europe.fr](http://www.canal-seine-nord-europe.fr)